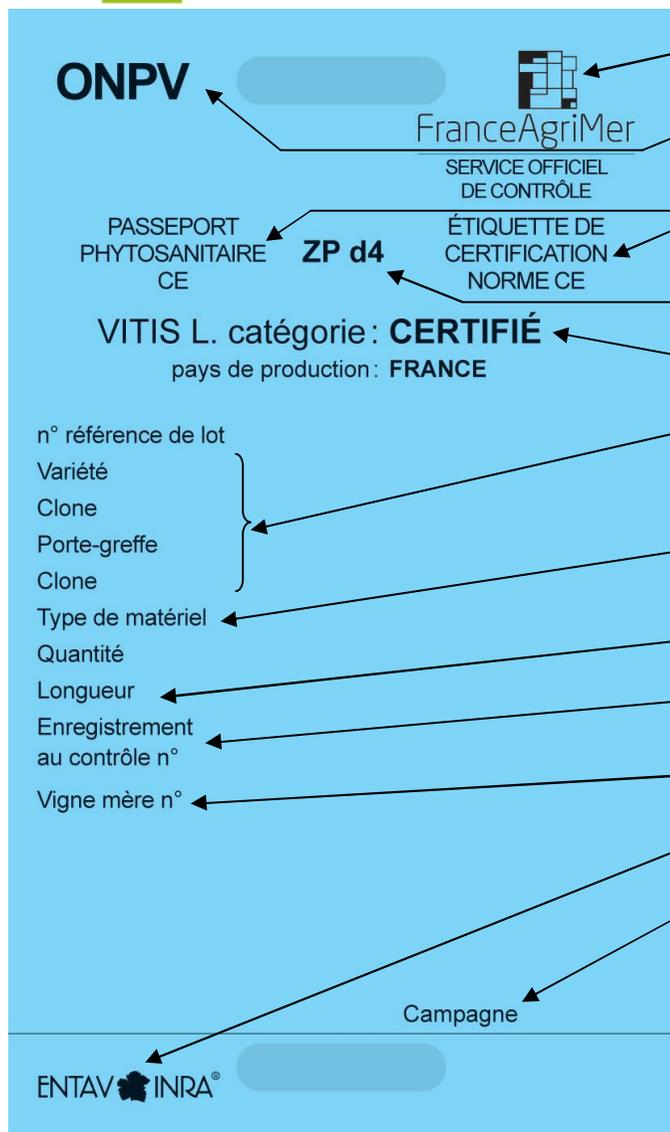


## Lecture d'une étiquette de matériel certifié



Logo du Service officiel de contrôle : FranceAgriMer pour la certification.

Logo de l'ONPV, responsable de la délivrance du passeport phytosanitaire européen, qui le délègue à FranceAgriMer.

Cette étiquette sert à la fois d'étiquette de certification et de passeport phytosanitaire européen.

La mention facultative « ZP d4 » permet au matériel vigne d'entrer et de circuler dans la zone protégée contre la flavescence dorée.

Matériel de catégorie certifiée, d'où la couleur bleue de l'étiquette.

Identité génétique du matériel : variété et clone du greffon, variété et clone du porte-greffe.

Types possibles : racinés, greffé-soudés, boutures greffons avec au moins 5 yeux utilisables, boutures greffons avec un seul œil utilisable, boutures greffables de porte-greffe, boutures pépinières.

Longueur : mention obligatoire pour les boutures greffables de porte-greffe.

Numéro d'inscription au contrôle du professionnel ayant conditionné le matériel.

Numéro d'inscription au contrôle de la vigne mère d'où provient le matériel.

Mention facultative : marque du sélectionneur.

Campagne de production du matériel.

Autres mentions facultatives : marque du producteur, code barre du producteur.